

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120531-2012\_A074-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2012  
Date de réception préfecture : 07/06/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

communauté du  
**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MAI 2012  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

**2012\_A074**

**OBJET : Ressources humaines - Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Aix pour l'année 2012 et renouvellement de la mise à disposition de 3 agents de la C.P.A.**

Le 31 mai 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROCHE Annie – AMIEL Michel – AREZKI Alain – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BRUNET Danièle – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DI CARO Sylvaine – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GROSDÉMANÈGE Gérard – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTIN Régis – MATAS Henri – MAURICE Jany – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MOYA Patrick – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – PORTE Henri-Michel – RIVET-JOLIN Catherine – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VILLEVEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** ARNAUD Christian suppléé par HARDY Alain – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – MOUGIN Jacques suppléé par GAUSSEN René – MUSSET Alain suppléé par PLAZANET Josiane – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PIERRON Liliane – BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude – BOULAN Michel donne pouvoir à TRINQUIER Noëlle – BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DECARA Yannick donne pouvoir à TAULAN Francis – DESCLOUX Odette donne pouvoir à LICCIA Marcel – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRUNET Danièle – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – HAMARD-OUJMI Nadira donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BENON Charlotte – LOUIT Christian donne pouvoir à GERACI Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à GARÇON Jacques – MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri – MICHEL Claude donne pouvoir à PORTE Henri-Michel – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à AREZKI Alain – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLEC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à SANGLINE Bruno – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à PAOLI Stéphane – TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BOUTILLOT Guy – CATELIN Mireille – CHORRO Jean – CONTE Marie-Ange – DEMENGE Jean – DEVAUX Pierre – DUPERREY Lucien – FENESTRAZ Martine – MAURET Jacques – ROUARD Alain – SUSINI Jules

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_2\_05**

**CONSEIL DU 31 MAI 2012**

Rapporteur : Régis MARTIN

**Thématique : Ressources Humaines.**

**Objet : Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Aix pour l'année 2012 et renouvellement de la mise à disposition de 3 agents de la C.P.A.**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Aix au titre de l'année 2012.

**Exposé des motifs :**

Le Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Aix (COS), association loi 1901, a été créé le 22 décembre 2004, avec pour objet la mise en place de prestations et services à caractère social, culturel et sportif pour ses adhérents (agents de la C.P.A.) en complément des services proposés par le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Par délibération n°2006-A077 du Conseil communautaire du 6 avril 2006, il a été mis fin à l'adhésion directe de l'Etablissement au Comité National d'Action Sociale, permettant ainsi au COS de gérer l'ensemble de l'action sociale et d'adhérer au CNAS en lieu et place de la CPA.

La prise en charge complète de l'activité sociale par le COS est effective depuis le 1er janvier 2007.

Compte tenu du montant de la subvention, et en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, une convention entre la CPA et le COS d'une durée de trois ans, avec révision annuelle du montant de la subvention, a été approuvée par délibération n°2010-A008 du Conseil de communauté en date du 25 février 2010.

La convention datée du 31 mars 2010 définit l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention allouée. Pour l'année 2012, il vous est proposé d'allouer au COS une subvention de 207 000 € répartie comme suit :

- 150 000 € pour l'adhésion du COS au CNAS,
- 57 000 € pour les frais de fonctionnement et les prestations autres que le CNAS.

Vous trouverez en annexe 2 le budget prévisionnel 2012 de l'association.

Concernant l'attribution de la subvention, celle-ci sera versée au COS après notification de la décision d'octroi.

D'autre part, il convient de noter que la rémunération des trois agents mis à disposition par convention datée du 31 mars 2010, renouvelable chaque année jusqu'au 31 décembre de l'année considérée et dans la limite de trois ans, s'élève pour 2012 à 120 000 €.

En additionnant la valorisation de ces rémunérations et le montant de la subvention, la participation de la CPA aux activités du COS (agents mis à disposition + subvention) s'élève au total à 327 000 €.

#### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application ;

VU la délibération n°2010\_A008 du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant la convention d'objectifs entre la C.P.A. et le Comité des Œuvres Sociales relative au versement d'une subvention annuelle, et la convention de mise à disposition de trois agents de la C.P.A. auprès du COS du Pays d'Aix ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 mai 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 207 000€ au Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Aix selon les termes définis à l'article 3 de la convention d'objectifs conclue entre la CPA et le COS le 31 mars 2010 pour une durée de trois ans ;
- **APPROUVER** le renouvellement de la mise à disposition de trois agents de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix auprès de son Comité des Œuvres Sociales dans les conditions définies ci-dessus ;
- **APPROUVER** l'inscription de la dépense au budget 2012 sur la ligne 6574 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tous les documents afférents à celles-ci.

# BUDGET PREVISIONNEL 2012 COS CPA

| Dépenses                            |                  |
|-------------------------------------|------------------|
| Frais Fct                           | 4 500 €          |
| Frais Optie+Com, aux Cptes,         | 18 000 €         |
| Adhésions CNAS ( 700 x 213,68)      | 150 000 €        |
| Actions COS                         | 10 000 €         |
| VOYAGES                             |                  |
| IRLANDE 1000€x30 pers               | 30 000 €         |
| CROISIERE 1000€x30 pers             | 30 000 €         |
| COLONIE DE vacances 570€x30 enfants | 17 100 €         |
| TOTAL VOYAGES et COLONIE: 77100 €   |                  |
| Gym Fitness                         | 3 000 €          |
| RENTREE SCOLAIRE( 20€x200)          | 4 000 €          |
| NOEL DES ENFANTS (15€x333)          | 5 000 €          |
| Billetterie                         | 25 000 €         |
| paques                              | 2 400 €          |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>               | <b>299 000 €</b> |

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Contributions volontaires | 123 000 €        |
| <b>TOTAL GENERAL</b>      | <b>422 000 €</b> |

Le Président

*H. Liberman*

Hervé LIBERMAN

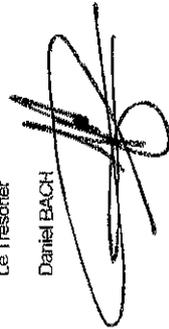


| Recettes                          |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| Subvention CPA                    | 207 000 €        |
| Adhésions ( 700x20)               | 14 000 €         |
| Distributeurs Boissons            | 5 000 €          |
| VOYAGES                           |                  |
| IRLANDE 650€X30 pers              | 19 500 €         |
| CROISIERE 650€X30 pers            | 19 500 €         |
| COLONIE 285€X30 enfants           | 8 550 €          |
| TOTAL VOYAGES et COLONIE: 47550 € |                  |
| Gym Fitness                       | 2 000 €          |
| Billetterie+divers                | 22 450 €         |
| Produits financiers               | 1 000 €          |
| <b>TOTAL RECETTES</b>             | <b>299 000 €</b> |

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>422 000 €</b> |
|----------------------|------------------|

Le Trésorier

Daniel BACH



**OBJET : Ressources humaines - Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Aix pour l'année 2012 et renouvellement de la mise à disposition de 3 agents de la C.P.A.**

---

Vote sur le rapport

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Inscrits                     | 144 |
| Votants                      | 133 |
| Abstentions                  | 0   |
| Blancs et nuls               | 0   |
| Suffrages exprimés           | 133 |
| Majorité absolue             | 67  |
| Pour                         | 133 |
| Contre                       | 0   |
| Ne prennent pas part au vote | 0   |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

07 JUIN 2012

